

Le Département de la Vienne, et en particulier la Direction des Routes - Pôle TESH, organise les transports des élèves et des étudiants en situation de handicap avec la volonté d'offrir aux familles le meilleur service possible pour les acheminer vers leurs établissements scolaires.

Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire, nous avons souhaité vous informer des modalités d'inscription à ce service.

Un nouveau règlement des transports des élèves et étudiants en situation de handicap et un nouveau formulaire de demande de prise en charge sont mis en place à compter de la rentrée scolaire 2018-2019. Je vous invite à le consulter sur **lavienne86.fr**, rubrique éducation et jeunesse, le transport des élèves en situation de handicap.

Nous invitons les familles à nous transmettre le dossier d'inscription de leur enfant ci-joint, avant le 1^{er} juillet.

N'hésitez pas à contacter la Direction des Routes - Pôle TESH au 05 49 62 91 40 (du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00) ou par courriel, esh@departement86.fr et à vous connecter sur **lavienne86.fr** pour tout renseignement complémentaire.